

Un syndicat s'en prend à la police

Dans un communiqué de presse, M. Alfred Pedneault, directeur régional de NABET, adresse de sérieuse reproches aux autorités policières de la ville de Québec en rapport avec le prolongement de la grève à la station de radio CKCV. Il accuse les policiers d'outrepasser leurs droits en franchissant les lignes de piquetages.

Cette attitude provoque les piquetages et elle est d'autant plus incompréhensible que les grévistes n'ont commis aucun acte de violence. M. Pedneault mentionne de plus qu'il a déjà fait des représentations auprès du chef Gérard Girard.

Rejoint à l'Exposition provinciale, hier soir, où il surveille l'activité de la foire, le chef Girard s'est montré surpris de la teneur de ce communiqué. Il dit qu'il n'a pas entendu parler de M. Pedneault avant que nous lui en parlions.

Selon M. Girard, CKCV a demandé la protection de la police pour lui-même et pour ses employés. Cette protection lui est accordée comme à tout citoyen qui l'aurait demandée. La police est là pour maintenir l'ordre et elle n'a aucun intérêt dans ce conflit. Les employés du poste ont le droit d'entrer et de sortir du poste. Si cette facilité leur est interdite, les policiers ont le droit de les accompagner.

Depuis que l'antenne du poste a été dynamitée à Saint-Nicolas, les employés qui ont repris le travail craignent des représailles. Au cours de la nuit de mardi à mercredi, des personnes ont tenté d'arracher l'escalier de sauvetage en arrière de l'édifice de la station CKCV. Peu après un individu a été vu sur les murs de la Citadelle, près de la porte Saint-Jean. Il a été conduit à l'hôtel de ville où il a pu s'identifier et il a été libéré.

Dans son communiqué, M. Pedneault attribue également à l'entêtement de la partie patronale le prolongement de la grève. Rejoint par téléphone à son domicile, hier soir, M. Magella Aisin, gérant général de la station de radio CKCV, a déclaré que, pour les autorisés, la grève était réglée depuis le 30 juin et qu'il n'existait plus aucun conflit. Les 22 employés syndiqués ont accepté les conditions du contrat soumis par un conciliateur et ils ont avisé NABET qu'ils ne voulaient plus être représentés par elle. Un groupe de sept ou huit employés continuait de faire la grève. Certains seraient disposés à revenir au travail, mais ils ont peur de représailles.

Survie possible de la brasserie O'Malley

Si un projet mis de l'avant lors de l'assemblée des créanciers de la brasserie O'Malley, hier, se réalise, il est possible que cette compagnie reprenne du poil de la bête et continue la fabrication de la bière.

Il a été question de former un syndicat qui étudierait les solutions qui pourraient éventuellement permettre à la brasserie de renaitre.

Parmi les solutions envisagées, il y a celles de certaines offres monétaires qui seraient susceptibles de satisfaire les créanciers de la compagnie québécoise.

On sait qu'il y a quelques semaines, la brasserie O'Malley avait été déclarée faillite, après avoir obtenu de rembourser ses créanciers 10 cents dans le dollar.

L'assemblée des créanciers, hier, était présidée par Me Robert Gaudin, du greffe des faillites.

Les créanciers présents ont confirmé dans ses fonctions de syndic M. Verroux, de la maison Lefèvre, Marmette et Verroux.

La brasserie O'Malley, fondée en octobre 1963 par M. William P. O'Malley, avait dû fermer ses portes par suite de difficultés. Le 7 avril, la compagnie d'Electricité du Saint-Laurent Limited, présentait une requête pour ordonnance de séquestre, mais en juillet la brasserie obtint la autorisation de se prévaloir des dispositions de la loi sur arrangement avec les compagnies.

Malgré la déclaration officielle de faillite émise il y a trois semaines, le président de la brasserie avait déclaré avoir toujours espoir de trouver des fonds additionnels pour reprendre la production et s'arranger avec les créanciers.

Un récit fort apprécié du baryton Roger Bellemare

Le jeune baryton Roger Bellemare, qui était l'hôte du club Richelieu de Québec, au déjeuner d'hier midi, présidé par M. Jean-Paul Pelletier, a donné un récit fort apprécié des membres présents.

Roger Bellemare a chanté de beaux airs des folklores français et canadiens: "Le rive aux dents", "Ah si l'amour prenait racine", "Un seul je t'aime", "Le petit cheval", "Amours anciennes", etc.

M. Bellemare, qui possède une voix bien posée, aux riches intonations, chante avec beaucoup de conviction et de sensibilité. Il passe aisément d'un genre à un autre, ne cédant à aucune des facilités qui sont souvent le lot des jeunes chanteurs, lesquels pallient à leurs défaillances par un emploi abusif du microphone, et écorchant les oreilles de ceux qui les écoutent, en tapant du pied avec impatience.

M. Bellemare a le sens de la mesure, c'est-à-dire de l'ampleur de sa voix, assurément très belle. Il a mis en valeur, hier midi, un choix de pièces magnifiques. C'est ainsi qu'il a chanté "Le rive aux dents" de Lévy Ferré, avec une fidélité aussi absolue, qu'on aurait cru entendre Ferré en personne. Même succès dans le chant folklorique canadien: "Le cœur de ma bien-aimée", "Un seul je t'aime", de Carole Bergeron, et les célèbres "Amours anciennes", l'un des grands succès de Sylvain Lelièvre.

M. Bellemare a été également un diseur remarquable dans la petite pièce "La jeune veuve", de Jean de La Fontaine, aujourd'hui bien oubliée, mais pourtant si fraîche et si actuelle, écrite dans ce français élégant du siècle de Louis XIV qui demeure incomparable par sa richesse d'expression.

M. Jean-Eudes Bellemare était au piano d'accompagnement.

Le jeune baryton fut présenté par Mlle Ginette Duplessis, avec qui il chante en concert, et remercié par M. Arthur Piché.

BOUCHERIE WEISBERG'S

TEL: 522-2785
862 ST-JOSEPH EST

Jeunes dinde "utilité" éviscérées, 5 à 10 lbs. lb 39	Jeunes dinde "A" éviscérées, 10 à 25 lbs. lb 45
Talon pointe surloin frais lb 79-89	Haut de ronde lb 89
Spencer roll steak lb 89	1 Bone steak lb 89
Steak délicat lb 79	Minute steak lb 89
Paule "A" vidée lb 29	Bacon tranché lb 75
H. Côte de boeuf lb 45	Haut-côte boeuf haché lb 59
Chops de lard lb 59	Devi de veau frais lb 29-35
Fesse de veau, à partir lb 55	Veau délicat lb 89
Epaule de veau lb 49	Jambon "Presté" lb 45

spéciaux fourrure

J.B. LALIBERTÉ LIMITÉE

SPECIAL-VEDETTE

MANTEAUX DERNIERE MODE EN LAPIN RASE ET TEINT NOIR

MODELES REGULIERS VALEUR \$175. MODELES REVERSIBLES VALEUR \$195.

\$129 **\$149**

Peux taillées à l'horizontale. Choix de 3 ravissants modèles soigneusement confectionnés selon les plus récents caprices de la mode 66-67. Grandeurs: 7 à 16 ans.

MANTEAUX EN CHAT SAUVAGE TEINT BLAIREAU ET MANTEAUX REVERSIBLES EN OPOSSUM AMERICAIN NATUREL

VALEURS \$450. ET \$495. SPECIAL VEDETTE

\$2.69

Peaux coupées à l'horizontale. Nouveaux styles "dans le vent". Quelques-uns avec taille en suède de couleur contrastante. Grandeurs: 7 à 16 ans. Une rare oubaine que vous ne devez pas manquer!

VISITEZ L'EXHIBIT **GASTON LEVESQUE inc.** A L'EXPOSITION PROVINCIALE

VOYEZ les **TELEVISEURS EN COULEURS Admiral**

QUALITE GARANTIE

- Une année complète sur les pièces
- Une année complète sur la lampe-écran
- Cinq années sur le châssis stéréo à semi-conducteurs.

Le NAPOLI, modèle LH5321 — TV en couleurs de 25 pouces. Rôle rotateur "Super Scope" avec finesse d'image prééquilibrée. Intensité constante de la couleur lors du changement de postes. Deux haut-parleurs.

Le BERGSTRÖM, modèle LH611 — Meuble surbaissé, conception à la main. Commande de fidélité de la couleur, exclusive Admiral. Lampe-écran de TV en couleurs 25 pouces.

GASTON Levesque INC.

122, AVE PLANTE, VILLE VANIER

5 AUTRES VALEURS EXCEPTIONNELLES POUR VOUS FAIRE ECONOMISER

MANTEAUX EN MOUTON RASE TEINT LEOPARD, OCELOT OU ZEBRE Peaux verticales ou horizontales. Plusieurs modèles réversibles en popeline hydrofuge. Grandeurs: 8 à 16 ans. VALEUR \$195.	MANTEAUX EN PATTES DE MOUTON DE PERSE TEINT NOIR Pattes taillées verticales ou en rond. Chics modèles ornés de Vison teint noir. Col chèle ou coupe aux revers. Grs: 7 à 22". VALEUR \$295.	MANTEAUX EN MOUTON DE PERSE TEINT NOIR-ORNES Frisettes régulières. Poignets ajustables à micro-crochet. Col de Vison teint noir. Grs: 10 à 22". VALEUR \$495.	MANTEAUX EN CASTOR CANADIEN LUSTRE Riche nuance légèrement bleuâtre. Douvet soyeux. Confort, chaleur et durée. Modèles réguliers ou juniors: 8 à 40 ans. VALEUR \$550.	MANTEAUX EN MOUTON DE PERSE TEINT BRUN Richement ornés de Vison gris acier naturel. Col chemisier, tailleur ou en rond. Grandeurs: 10 à 20 ans. VALEUR \$625.
--	---	---	--	---

\$169 \$229 \$359 \$399 \$449

SERVICE MISE DE COTE ET FACILITES DE PAIEMENT

JOLIES CAPES EN VISON PASTEL NATUREL - VALEUR \$195.

Choix de 2 modèles nouveaux, dont l'un orné d'un bouton de même fourrure au centre. **\$159**

RICHES ETOLES EN VISON CANADIEN NATUREL - VAL. \$275.

Vison Pastel, Ranch ou Sauvage. Col rond ou dégagé. Economie très alléchante. **\$199**

SOMPTUEUSES ETOLES DE VISON CANADIEN NATUREL - VAL. \$495.

Vison Pastel ou Dark. Peaux allongées. Parements moyens ou longs au devant. **\$349**

OUVERT CE SOIR ET VENDREDI SOIR JUSQU'A 9H.30